

RCS : MACON  
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00126  
Numéro SIREN : 489 309 435  
Nom ou dénomination : SARL 2 GY

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/003082

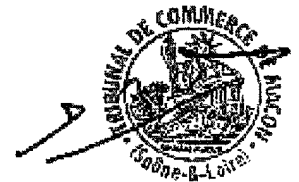
**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **MACON**



286119

**Dénomination :** SARL 2 GY  
**Adresse :** rue Des Ecoles 71460 Saint-gengoux-le-national -  
FRANCE-  
**n° de gestion :** 2006B00126  
**n° d'identification :** 489 309 435  
**n° de dépôt :** A2019/003082  
**Date du dépôt :** 23/12/2019

**Pièce :** Rapport du commissaire à la transformation du  
06/12/2019



286119

Dépôt au Greffe le :

23 DEC. 2019

TRIBUNAL de COMMERCE  
de MÂCON

**Audit  
Expertise  
Comptable  
Conseil**

Transformation de la Société à  
Responsabilité Limitée

2GY  
au capital de 7 000 euros  
Rue des écoles  
71460 SAINT GENGOUX LE  
NATIONAL

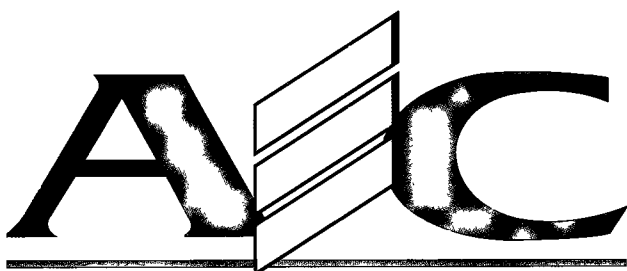
En Société par Actions Simplifiée

RAPPORT DU COMMISSAIRE  
A LA TRANSFORMATION ET DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE  
RESPONSABILITE LIMITEE  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

**Francis BOYER  
Anne-Laure MOISSENET  
Sylvain TRAMOY**

Ce rapport contient 2 pages



[aec@ste-aec.com](mailto:aec@ste-aec.com)

29, rue de la Grille  
B.P. 91  
71403 AUTUN Cedex  
Tél. : 03 85 86 53 53  
Fax : 03 85 86 53 54

10, avenue Foch  
Centre d'affaires LBA  
21000 DIJON  
Tél. : 03 85 86 53 53  
Fax : 03 85 86 53 54

1, rue Dewet  
Tour Vision 2000  
71100 CHALON/SAÔNE  
Tél. : 03 85 42 46 46  
Fax : 03 85 42 46 47

**A V O T R E S E R V I C E**

*Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables  
de Bourgogne-Franche Comté  
Membre de la Compagnie régionale  
des Commissaires aux Comptes de Dijon*

**2GY**

SARL au capital de 7 000 euros

Rue des écoles

71460 SAINT GENGOUX LE NATIONAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA  
SOCIETE 2GY,**

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS  
SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La situation comptable intermédiaire au 30 septembre 2019, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 687 K€ contre 840 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Quant au résultat, celui-ci reste positif, il s'élève à 75 K€ au 30 septembre 2019 contre 81 K€ lors de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Les capitaux propres s'élèvent à 371 K€ au 30 septembre 2019, soit près de 81 % du total du bilan. Et en ce qui concerne l'endettement, celui-ci s'élève à 6 K€ et représente 1 % du total du bilan.
- Au cours de nos travaux, nous n'avons relevé aucun élément remettant en cause la continuité d'exploitation de votre société.

- Les évolutions de votre société ne font pas apparaître de variation significative concernant la situation financière et l'activité.

### **Mission du Commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de la dernière situation comptable intermédiaire, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous n'avons pas relevé d'avantage particulier stipulé.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Autun, le 6 décembre 2019,

**Société AEC**  
Commissaire aux comptes  
Commissaire à la transformation  
Représentée par  
**Sylvain TRAMOY**

